

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

| |
|--|
| Fiche de prise de décision : URBA-2016-156 |
| Direction de l'urbanisme |
| Service de la planification et de l'aménagement du territoire |
| Objet : Résolution habilitant la greffière à attester que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance d'une autorisation visée à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (demande de la Coopérative de Solidarité en habitation Espace Marie-Victorin Inc.) pour la construction d'un réseau d'égout pour la gestion des eaux pluviales sur le terrain du projet, au 1365, route Marie-Victorin, lot 3 891 627 (futur lots 5 901 430, 5 901 431 et 5 901 432), secteur Saint-Nicolas Lévis |
| Date : Le 23 juin 2016 |

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La requérante, Coopérative de Solidarité en habitation Espace Marie-Victorin Inc., s'adresse à la Ville afin d'obtenir un certificat de la greffière attestant que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation qui est requise en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (ci-après appelé la Loi) pour la construction d'un réseau d'égout pour la gestion des eaux pluviales sur le terrain du projet, au 1365, route Marie-Victorin, lot 3 891 627 (futur lots 5 901 430, 5 901 431 et 5 901 432), secteur Saint-Nicolas à Lévis (N. Réf.: DU-24-2016).

La Coopérative de Solidarité en habitation Espace Marie-Victorin Inc. prévoit la construction d'une coopérative d'habitation sur le site de l'ancien hôtel de ville de Saint-Nicolas 'La maison du citoyen' sis au 1365, route Marie-Victorin. Cette coopérative comportera 3 bâtiments sur trois lots distincts. La présence d'un réseau d'égout pluvial commun requiert l'accord du MDDELCC.

Dans le cadre de la demande que doit formuler la requérante, l'article 32.3 de la Loi précise que celle qui sollicite une telle autorisation doit soumettre, à l'appui de sa demande, un certificat de la greffière de la Ville attestant que la Ville ne s'objecte pas à l'autorisation demandée.

Les services de la Ville, concernés par la demande formulée par Coopérative de Solidarité en habitation Espace Marie-Victorin Inc., nous ont mentionné que celle-ci ne contrevient pas à la réglementation municipale.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

Le Service du génie nous mentionne que c'est une demande qui n'implique aucun coût pour la Ville.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

Dès que possible, compte tenu qu'après la délivrance de la non-objection de la Ville, le MDDELCC prévoit un délai de 75 jours pour la délivrance du certificat d'autorisation nécessaire aux travaux.

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

| Coûts | Impacts | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------|---------|------|------|------|
|-------|---------|------|------|------|

N/A

Conformément au Règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____

- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
 Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
 Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

Commentaires

Numéro du projet PTI : _____ Montants 2016 _____ 2017 _____ 2018 _____

Compensation : ou N/A

Projet subventionné : Oui Non

Si oui, préciser le titre du programme et le pourcentage : _____

Signature du responsable d'activité budgétaire  Date : 23 / 06 / 2016

ÉCHÉANCIER (étapes/dates/justification de la nécessité du traitement par CE ou CV à cette date)

Dès que possible, compte tenu qu'après la délivrance de la non-objection de la Ville, le MDDELCC prévoit un délai de 75 jours pour la délivrance du certificat d'autorisation nécessaire aux travaux.


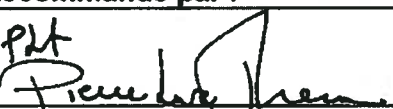

PERSONNES CONSULTÉES

| Nom de la personne | Date (J/M/A) | Champ de compétence |
|---|--------------|----------------------------------|
| Élaine Boutin, conseillère en environnement, Direction de l'environnement | 10 juin 2016 | Validation – volet réglementaire |
| Martin Morissette, technicien en génie civil - réseaux aqueduc et égouts (permis de raccordements ou branchements), Direction des infrastructures | 23 juin 2016 | Validation – volet réglementaire |
| Michaël Thomassin-Lemieux, inspecteur en bâtiment, Direction de l'urbanisme | 10 juin 2016 | Validation – volet réglementaire |
| Yves Després, directeur par intérim, Direction du service de police | 10 juin 2016 | Validation – volet réglementaire |
| Steve Larose, chef à la prévention, Direction du service de la sécurité incendie | 13 juin 2016 | Validation – volet réglementaire |

RECOMMANDATION (énoncé)

La Direction de l'urbanisme recommande au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville de ne pas s'objecter à la demande présentée par la Coopérative de Solidarité en habitation Espace Marie-Victorin Inc. pour la construction d'un réseau d'égout pour la gestion des eaux pluviales sur le terrain du projet, au 1365, route Marie-Victorin, lot 3 891 627 (futurs lots 5 901 430, 5 901 431 et 5 901 432), secteur Saint-Nicolas à Lévis, et en conséquence, d'autoriser la greffière à signer le certificat suivant l'article 32.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement à l'égard de cette demande.

Liste des pièces jointes : N/A

| | | | |
|---|--|---|--|
| Préparé par : Raymond Robillard | | Titre d'emploi : Conseiller en aménagement | |
|  | | Coordonnateur des demandes de certificat de la greffière (LQE) | |
| Recommandé par : | | | |
|  | | | |
| Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi | Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi | Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi | Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi |
| Commentaires : | | | |
| Signature de la Direction : | |  | Date : 2016 / 06 / 23 |

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Signature de la Direction générale :  Date : 2016/06/27